

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2025

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 60

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mise à disposition de personnels

Lors de sa séance du 12 juin 2025, le conseil municipal de Quimper a reconduit les activités d'animation sportive des dispositifs « école multisports », « école de vélo » et « EPS à l'école ». Chacun de ces dispositifs a pour objet de permettre aux enfants de se familiariser avec la pratique sportive et de se sensibiliser et se familiariser aux modes de déplacements doux.

La mise en œuvre de certaines activités nécessite des renforts en personnel, notamment en éducateur sportif (ETAPS, éducateur territorial des activités physiques et sportives).

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de la mise à disposition de personnels entre Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper, étant précisé qu'elle s'effectue sur la base du volontariat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.512-6 et L.512-12 à L.512-15,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 septembre 2025,

Mise à disposition de personnels de la direction des sports (piscines) entre QBO et la ville de Quimper dans le cadre des activités de l'école multisports, école de vélo et EPS à l'école

La ville de Quimper porte une politique d'animation sportive destinée à encourager les quimpérois à pratiquer une activité physique et sportive régulière, développer la mobilité douce et plus particulièrement le déplacement à vélo dès le plus jeune âge. Deux offres sont proposées aux jeunes quimpérois dans le cadre de ses Ecoles Municipales (EM), l'Ecole Multisports (EMM) et l'Ecole de Vélo (EMV).

La ville de Quimper organise, en partenariat avec l'Éducation nationale, des cycles d'activités physiques et sportives destinés aux élèves des écoles primaires publiques, l'EPS à l'école.

L'Ecole Municipale Multisports est un dispositif permettant aux enfants âgés de 4 à 7 ans, résidant à Quimper, de s'initier, à un coût attractif, à une multitude d'activités sportives au travers d'une pratique sportive régulière (30 séances annuelles d'une heure). L'Ecole Municipale de vélo est un dispositif permettant aux enfants âgés de 5 à 7 ans, résidant à Quimper, de développer les compétences motrices et une connaissance des règles de circulation permettant de rouler à vélo. Des cycles de 10 séances permettent aux enfants d'être plus autonomes dans leurs déplacements du quotidien à vélo.

L'éducation physique et sportive à l'école permet aux élèves des écoles primaires publiques de participer à des cycles de 8 séances, encadrés par les éducateurs sportifs de la direction des sports et les associations locales. Ces activités sont en lien direct avec les apprentissages visés par le programme de l'Éducation nationale.

Dans sa séance du 12 juin 2025, le conseil municipal de Quimper a reconduit les activités des deux écoles pour l'année scolaire 2025-2026, ainsi que le partenariat liant l'éducation nationale à la ville de Quimper pour l'organisation d'activités impliquant la participation d'intervenants extérieurs.

- Dans le détail, cette mise à disposition d'ETAPS de QBO vers la ville de septembre 2025 à juin 2026 est rendue nécessaire pour assurer le fonctionnement des Écoles Municipales. Les EM proposent aux enfants des séances multisports et vélo tout au long de l'année. Ces séances sont exclusivement encadrées par des ETAPS. Pour répondre aux besoins, deux ETAPS sont nécessaires le mercredi matin et quatre sont mobilisés le mercredi après-midi.

Le service Animations Sportives ne disposant que de trois ETAPS, il est indispensable de faire appel à deux ETAPS supplémentaires de QBO. Ce renfort est nécessaire pour répondre aux besoins tout en maintenant les actions du dispositif Sport dans les Quartiers, également programmées sur ces créneaux.

- De la même manière, cette mise à disposition est nécessaire pour assurer les partenariats et besoins complémentaires pour l'EPS à l'école de septembre 2025 à juillet 2026.

Le dispositif EPS à l'école repose actuellement sur la collaboration de 18 associations partenaires conventionnées. Malgré cet engagement, les besoins en encadrement ne sont pas entièrement couverts. Le service Animations Sportives sollicite donc Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour la mise à disposition d'un ETAPS de QBO, afin d'assurer des cycles EPS tout au long de l'année scolaire.

Le statut d'ETAPS permet aux agents des piscines de QBO d'intervenir sur des compétences sportives autres que la natation. Le SAS demande que les ETAPS de QBO susceptibles d'intervenir sur les dispositifs EM ou EPS, disposent des aptitudes et compétences spécifiques aux disciplines concernées, afin de garantir un encadrement de qualité.

Le renfort des ETAPS QBO est indispensable pour assurer la continuité des dispositifs éducatifs sportifs proposés aux enfants, tout en maintenant les actions prioritaires du service Animations Sportives. Une coordination efficace entre les services permettra une mise en œuvre fluide et fonctionnelle.

Après avis du comité social territorial en date du 8 septembre 2025, le conseil communautaire :

- 1- prend acte de cette mise à disposition de personnels ;
- 2- après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser la signature des actes afférents.